

RÈGLES D'USAGE DE L'ESPACE FAB LAB

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Le Fab Lab est un espace ressource du Carrefour Numérique². Il met à disposition des publics des moyens techniques de fabrication manuelle et numérique pour le développement de leurs projets. Des fabmanagers sont présents dans l'espace pour orienter, conseiller, aider.

L'accès à l'espace Fab Lab se fait sous condition libre et gratuite, dans la limite des places disponibles.

L'utilisation d'une grande majorité des machines est gratuite, dans une logique de partage, à l'exception de certaines qui, nécessitent l'acquisition d'un *Pass Freemium* (découpeuses laser, imprimante 3D SLA, ...). Le formulaire pour la demande du *Pass Freemium* est disponible auprès des fabmanagers.

L'espace Fab Lab est ouvert du mardi au samedi de 14h30 à 18h30.

Certains pôles ou machines peuvent être réservés pour des groupes ou des ateliers à destination de visiteurs inscrits.

VALEURS

Le Fab Lab suit la charte des Fab Labs définie par le MIT.

Le Fab Lab est un lieu de collaboration dans lequel on respecte les personnes présentes ainsi que le matériel mis à disposition, dans un esprit d'ouverture et de partage. Dans ce cadre, chacun s'engage à adopter un comportement civil et bienveillant.

La documentation des projets est fortement recommandée car cela permet à l'ensemble des utilisateurs de créer un savoir commun, utilisable par tous, dans le respect de la propriété intellectuelle définie par l'utilisateur dans sa page de documentation.

CONDITIONS ET OBLIGATIONS

1. Les utilisateurs du Fab Lab s'engagent à respecter les valeurs de l'espace décrites précédemment.
2. Les publics de moins de 15 ans doivent être accompagnés d'une personne majeure pendant toute la durée de leur présence au Fab Lab.
3. Afin de respecter l'horaire de fermeture, l'utilisation des ressources se termine à 18h00 pour permettre le rangement et nettoyage des machines et des outils par les utilisateurs.
4. L'accès aux machines doit se faire dans le respect des conditions d'utilisation précisées sur la fiche d'identification de chaque machine.
5. Les utilisateurs s'engagent à nettoyer les outils et machines après leur utilisation et à ranger le poste et les outils utilisés. Ils doivent également signaler au fabmanager toute panne ou mauvais fonctionnement constaté.
6. Chacun est autorisé à utiliser une seule machine à la fois.
7. Certains outils ou accessoires ne sont pas en libre accès et doivent être demandés au fabmanager puis restitués à l'issue de leur utilisation.
8. Les utilisateurs doivent apporter la matière première nécessaire à la réalisation de leur projet. Le Fab Lab pourra fournir certains matériaux (filament pour l'impression 3D, vinyle pour la découpeuse, ...) dans le cadre d'une utilisation raisonnable et dans la mesure des matériaux disponibles.
9. Les chutes de production doivent être placées dans les bacs de recyclage ou dans le bac à chutes en fonction de leur taille et leur nature. Ces chutes deviennent alors bien commun et peuvent être réutilisées dans l'espace.
10. Des espaces de stockage temporaire peuvent être mis à disposition des utilisateurs dans le cadre de projets en cours et avec l'accord des fabmanagers. Tout matériel déposé en dehors de ces espaces ou ne respectant pas les conditions d'utilisation sera déposé aux objets trouvés ou dans les bacs de recyclage suivant leur nature. La cité des sciences et de l'industrie ne peut être tenue responsable de toute dégradation ou disparition des objets laissés dans les espaces.
11. Les utilisateurs ne peuvent modifier la configuration des machines ou ordinateurs du Fab Lab .
12. Les fabmanagers peuvent autoriser une dérogation à certaines modalités de fonctionnement dans le cas d'une condition exceptionnelle.
13. Toute personne mettant en péril la sécurité des utilisateurs ou l'intégrité des machines ou ne respectant pas les règles décrites précédemment encourt une sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive de l'espace.